

- Les intérêts
- Le recrutement
- Les aides de l'OPCO
- Les obligations
- Le rôle de Familles Rurales

# ACCUEILLIR UN APPRENTI.E DANS MON ASSOCIATION, POURQUOI PAS MOI ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée limitée ou indéterminée. Il permet à l'apprenti.e de suivre une formation en alternance en entreprise et en centre de formation pendant une période pouvant aller de 6 mois à 3 ans. La durée correspond au cycle de formation préparant à la qualification prévue dans le contrat. Il est accessible aux jeunes de 16 à 29 ans. Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.



## Les intérêts

- Transmettre un savoir faire
- Intégrer son apprenti.e avec un coût adapté
- Disposer d'un.e collaborateur.ice opérationnel.le
- Avoir un.e collaborateur.ice qui correspondra parfaitement à vos besoins.



## Le recrutement



## Les obligations

- 1 Désigner un.e tuteur.ice compétent.e
- 2 Verser un salaire, garantir de bonnes conditions de travail
- 3 Respecter la législation de travail en vigueur



## Le rôle de Familles Rurales

- Vous mettre en contact avec nos stagiaires
- Gérer la partie administrative à l'embauche
- Fournir des outils de communication pour l'embauche d'un.e apprenti.e

## Les différentes aides financières par l'OPCO

AIDE UNIQUE  
À partir de janvier 2023

AIDE EXCEPTIONNELLE  
À partir de janvier 2023

*D'autres aides disponibles dans le secteur public, se rapprocher des OPCO*

### LES CONDITIONS

- 1 Le contrat doit être signé à partir de janvier 2023
- 2 Signature d'un contrat d'apprentissage
- 3 Diplôme préparé ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au baccalauréat.

- 1 Le contrat doit être signé à partir de janvier 202
- 2 Préparer un diplôme de niveau 7 maximum (Bac +5).
- 3 L'apprenti.e doit avoir moins de 30 ans

**Formation 100% prise en charge**  
dans le secteur public

Jusqu'à 6 000 € d'aide

Jusqu'à 6 000 € d'aide

- Exonération des cotisations sociales
- Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage
- Crédit d'impôt d'apprentissage